



# Sommaire du 35e rapport semestriel de la COSAC

#### Chapitre 1: Plan d'action pour la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux

Le renforcement du modèle social européen en tant que réponse à la crise et en tant que facteur de croissance est l'une des priorités actuelles de l'Union européenne. Dans ce contexte, et après la COMMUNICATION DE LA COMMISSION - UNE EUROPE SOCIALE FORTE POUR DES TRANSITIONS JUSTES (COM(2020)14 final), en janvier 2020, le plan de mise en œuvre du socle européen des droits sociaux sera présenté en 2021.

Le socle est la stratégie sociale de l'UE visant à garantir que les transitions découlant de la neutralité climatique, de la numérisation et de l'évolution démographique sont socialement justes et équitables. Proclamés par toutes les institutions de l'UE en 2017, les 20 principes du socle ont pour objectif d'améliorer l'égalité des chances et d'assurer l'emploi pour tous, d'offrir des conditions de travail équitables et de garantir la protection sociale et l'inclusion sociale. Leur mise en œuvre confirme l'engagement, pris au plus haut niveau, de mettre l'être humain au centre, quels que soient les changements, et de veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte. En nous appuyant sur le travail accompli par le passé, il est temps à présent de traduire cet engagement en de nouvelles actions.

Étant donné que de nombreux instruments de mise en œuvre du socle européen des droits sociaux sont des compétences nationales, il est essentiel d'évaluer, par exemple, que les mesures nationales sont prises à cet effet et la manière dont les Parlements nationaux/Chambres examinent et suivent ces questions, y compris leur intégration dans le cadre du semestre européen (tableau de bord social en ligne pour suivre les tendances et les performances dans les pays de l'UE). D'autre part, il sera important d'identifier les domaines prioritaires (garantie pour la jeunesse, garantie pour l'enfance, salaire équitable, éducation et formation, culture numérique, égalité, etc.), en tenant compte en particulier des conséquences de la pandémie de la COVID-19 et des différents impacts sur nos sociétés, en partageant les bonnes pratiques en ce qui concerne les mesures concrètes de mise en œuvre des actions dans le cadre du socle.

### Chapitre 2: Stratégies UE-Afrique

Les relations de l'Union européenne avec l'Afrique se répartissent en deux cadres juridiques distincts: l'accord de Cotonou et la stratégie commune Afrique-UE. Outre ces cadres, les stratégies régionales pour la Corne de l'Afrique, le golfe de Guinée et le Sahel sont mises en évidence.

La coopération avec l'Afrique couvre des domaines tels que le commerce, le développement, la sécurité, la transition climatique et numérique, les migrations ou la lutte contre le terrorisme.

Les sommets UE-Afrique, qui proportionnent l'opportunité pour le dialogue formel pour débattre des différents thèmes qui lient l'UE et l'Afrique, font également partie de ce cadre.

Dans ce contexte, le rapport semestriel cherchera à comprendre comment les Parlements nationaux/Chambres suivent les stratégies de l'Union européenne avec l'Afrique, quelles actions et quels domaines sont les plus pertinents et quel avenir pour ce cadre de relations. Il cherchera également à identifier les moyens d'approfondir le dialogue parlementaire entre l'UE et l'Afrique.





## Chapitre 3: Next Generation EU: examen des plans nationaux de reprise et de résilience implications pour le semestre européen

À la suite de la crise pandémique COVID-19, l'Union Européenne a lancé un plan sans précédent pour relancer l'économie européenne. La facilité pour la reprise et la résilience mise en place dans ce cadre, elle s'inscrit dans le cadre du Next Generation UE (NGEU) - le plan de 750 milliards d'euros qui visera à aider les États membres à faire face à l'impact économique et social de la pandémie de la COVID-19, tout en assurant, simultanément, la transition verte et numérique, rendant les économies plus durables et résilientes.

Afin de bénéficier d'un soutien financier de la facilité pour la reprise et la résilience (RRF), les États membres élaborent des plans nationaux pour la reprise et la résilience définissant leurs programmes de réforme et d'investissement d'ici à 2026, mis en œuvre dans le cadre du cycle du semestre européen.

Il est important de comprendre comment ces plans seront définis, approuvés et mis en œuvre dans les États membres, notamment en ce qui concerne les principaux domaines d'investissement, et comment ils seront alignés sur les domaines prioritaires de l'UE. La date limite pour la soumission de ces plans à la Commission européenne, pour approbation par le Conseil est fixée au 30 avril 2021. Une attention particulière sera donc accordée à la participation éventuelle des Parlements nationaux/Chambres au processus de définition des priorités, ainsi qu'à l'examen des bonnes pratiques potentielles concernant la gouvernance future et le suivi de leur mise en œuvre dans le cadre du semestre européen, y compris le rôle du Parlement Européen à cet égard.

#### Chapitre 4: Conférence sur l'avenir de l'Europe

Annoncée dans le cadre des orientations politiques de la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, en tant que projet visant à donner plus de voix aux citoyens européens sur l'action de l'Union européenne et sur la manière dont celle-ci travaille pour eux, le début des travaux de la conférence a été reporté face à la situation pandémique, ainsi qu'à la nécessité d'adopter une déclaration commune des trois institutions quant à son concept, sa structure, sa portée, son calendrier et à la définition de ses principes et objectifs.

Ce chapitre donnera suite à certaines des questions soulevées dans le 34e rapport semestriel, notamment les domaines prioritaires à examiner, en termes de politiques concrètes et de questions institutionnelles, ainsi que de déterminer les initiatives que les Parlements nationaux/Chambres ont l'intention de développer et identifier les bonnes pratiques en termes de formats. En outre, étant donné que la conférence durera jusqu'en 2022, il importe d'évaluer le calendrier que les Parlements nationaux/Chambres jugent approprié pour adopter des positions finales sur les thèmes en discussion et sur leur suivi.

